



Syndicat des Personnels
du Réseau International du Ministère
de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et Numérique

139 rue de Bercy - bâtiment Vauban - Télédéc 627 - 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 11 avril 2024

Presse – Actualités

- [Le déficit public atteindra 5,1% du PIB en 2024 et reviendra à 2,9% en 2027, selon Bercy – Le Figaro](#)
- [France-Canada : la visite de Gabriel Attal ouvre une « séquence bilatérale de haut niveau » - Le Moci](#)
- ["Lever le tabou du licenciement dans la fonction publique" : le gouvernement lance un débat explosif – L'Express](#)
- [Égalité pro : les pratiques changent doucement mais sûrement – Acteurs Publics](#)
- [La planification écologique, victime inévitable des arbitrages budgétaires ? – The Conversation](#)
- [Pacte vert : l'Europe promet de mieux écouter l'industrie – Les Echos](#)
- [Avant les JO de Paris, des associations dénoncent un « nettoyage social », les autorités démentent vouloir « cacher la misère » - Le Monde](#)

ARTICLES DE PRESSE

Le déficit public atteindra 5,1% du PIB en 2024 et reviendra à 2,9% en 2027, selon Bercy – Le Figaro

D'après le nouveau programme de Stabilité dévoilé ce mercredi par Bercy, la croissance nationale s'établirait à 1,4% en 2025 et atteindrait 1,8% en 2027.

La trajectoire de réduction du déficit va être ardue : Bercy a indiqué mercredi anticiper désormais pour 2024 un déficit public de 5,1% du PIB, qui nécessitera de trouver encore 10 milliards d'euros supplémentaires cette année, pour un retour à 2,9% du PIB en 2027. Le chiffre élevé du déficit 2024, initialement prévu à 4,4%, est la conséquence du fort dérapage enregistré en 2023, où il a atteint 5,5% du PIB au lieu de 4,9% prévus, en raison de recettes bien plus faibles qu'espéré, a rappelé Bercy lors de la présentation de son nouveau programme de Stabilité de la France.

En février, pour rétablir d'urgence la situation, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire avait annoncé dix milliards d'euros d'économies sur le budget de l'État cette année: c'est le maximum qui pouvait être taillé par décret, sans avoir à passer par un projet de loi de finances rectificative (PLFR) au Parlement. Pourtant, dix milliards d'euros supplémentaires devront être trouvés dès cette année pour rester dans les clous de 5,1% de déficit, a prévenu Bercy mercredi, alors que le président de la République Emmanuel Macron et le Premier ministre Gabriel Attal s'opposent à un PLFR. Ces milliards pourraient partiellement se trouver dans «*des mises en réserve assez significatives*» des ministères, a indiqué Bercy. Mais il sera également demandé aux collectivités locales, «*comme aux autres acteurs et aux autres collectivités publiques*», d'être «*parties prenantes de ce redressement*», a prévenu le ministère.

Objectif 2,9% en 2027

Mercredi, le gouvernement a annoncé qu'il visait toujours un retour du déficit sous les 3% du PIB en 2027, conformément à ses engagements européens. Il prévoit d'atteindre 2,9% du PIB en 2027, passant pour cela par un déficit de 4,1% du PIB en 2025 puis 3,6% en 2026. Cette trajectoire est ambitieuse. Pour «*passer de 5,1% à 4,1%, il va falloir être hyper concentré, déterminé et responsable*» pour le budget 2025, a réagi le chef des députés Modem Jean-Paul Mattei, qui milite pour des mesures de «*justice fiscale*» comme la taxation des rachats d'actions des grandes entreprises, des superdividendes ou pour le relèvement de la flat tax (prélèvement forfaitaire sur les revenus du patrimoine) à 33%.

L'exécutif envisage, lui, une autre voie pour rétablir les finances publiques. Il se refuse toujours à augmenter les impôts, même si M. Attal a cependant lancé la semaine dernière une «*task force*» parlementaire chargée de faire des propositions pour taxer

«*les rentes*», notion encore à définir. L'exécutif parie plutôt sur un retour de la croissance: Bercy estime que celle-ci devrait s'élever à 1% en 2024, 1,4% en 2025, 1,7% en 2026 et 1,8% en 2027, évoquant des «*signes de reprise*». La semaine dernière, Bruno Le Maire avait prédit devant des entrepreneurs «*un vrai élan économique puissant en 2025 et 2026*».

Le gouvernement devra aussi réaliser dans les prochaines années de nouvelles économies, plus drastiques. Pour 2025, il a déjà annoncé 20 milliards de coupes budgétaires sur l'ensemble des trois postes (État, Sécu, collectivités). Car rétablir les finances publiques et réduire le déficit est impératif par rapport à la charge que la dette française représentera à l'avenir, dopée par la hausse des taux d'intérêt ces deux dernières années.

Selon les prévisions du gouvernement révélées mercredi, la dette varierait peu d'ici à 2027 en pourcentage du PIB, passant de 112,3% cette année à 112%, mais la charge elle-même s'envolerait, passant de 46,3 milliards d'euros en 2024 à 72,3 milliards en 2027. Après la divulgation de ces principales hypothèses mercredi, le programme de Stabilité sera présenté en conseil des ministres le 17 avril, et débattu au Parlement les 29 et 30 avril, ont annoncé le ministre du Budget Thomas Cazenave, et Bruno Le Maire.

* * *

France-Canada : la visite de Gabriel Attal ouvre une « séquence bilatérale de haut niveau » - Le Moci



Lotharingia-Fotolia.com

Le Premier ministre Gabriel Attal est en visite au Canada du 10 au 12 avril à la tête d'une très importante délégation de ministres, parlementaires et d'entreprises.

La priorité est de renouer les liens à haut niveau avec ce partenaire bilatéral de premier ordre alors que la dernière visite d'un dirigeant français remonte à celle d'Emmanuel Macron lors du G7 de 2017.

Sept ans sans la visite d'un chef d'Etat ou d'un chef du gouvernement, « *c'est très long* » reconnaît-on à Matignon. C'est pour rattraper ce temps perdu, en partie dû à la parenthèse de la Covid, que cette visite de haut niveau, **la première du Premier ministre hors de l'Union européenne**, a été réservée au Canada.

Rien à voir, assure-t-on, avec une quelconque « *urgence* » qui serait liée à la nécessité de s'expliquer après le rejet par les Sénateurs français, le mois dernier, du projet de Loi de ratification du CETA-AECC, le traité de libre-échange avec le Canada. Le Premier ministre canadien **Justin Trudeau**, qui était lui-même venu plaider pour la ratification de ce traité devant l'Assemblée nationale en avril 2018, a fait savoir qu'il désirait parler du sujet avec son homologue français lors de leur rencontre à Ottawa, et « *Gabriel Attal est décidé à l'évoquer* », assure-t-on à Matignon. Des représentants de filières agricoles françaises font partie de la délégation d'entreprises. Mais les deux chefs de gouvernements évoqueront bien d'autres sujets, dont ceux des crises géopolitiques et des multiples domaines de coopération. Surtout, pour Paris, il s'agit, avec ce déplacement, d'**ouvrir « une séquence bilatérale de haut niveau »**, trois mois avant la visite de Justin Trudeau en France pour les commémorations du débarquement en juin. Pas moins de cinq ministres et secrétaires d'Etat seront du voyage en lien avec les différents domaines d'intérêt abordés au cours du déplacement dont **Eric Dupont-Moretti** (Justice), **Sylvie Retailleau** (Enseignement supérieur et recherche), **Roland Lescure** (Industrie), **Franck Riester** (Commerce extérieur, attractivité, Francophonie et français de l'étranger) et **Patricia Mirallès** (Anciens combattants). Six parlementaires seront également présents*.

Comme il se doit avec ce partenaire de la francophonie, le déplacement aura **deux grands volets** : un volet Canada, avec l'étape à **Ottawa**, et un volet Québec, avec une étape à **Québec** et une autre à **Montréal**. Gabriel Attal aura des entretiens avec son homologue canadien au niveau fédéral, Justin Trudeau, mais également son homologue pour la province francophone du Québec, **François Legault**.

A Québec, la séquence sera forcément spéciale, politique et culturelle, vus les liens historiques existant entre la France et la province francophone et l'ancrage de cette dernière dans la francophonie. Le Premier ministre français s'exprimera **devant le**

Parlement de la province en compagnie de son homologue québécois et visitera le salon du livre (le Canada est l'invité d'honneur du salon du livre à Paris au même moment).

A Montréal, l'étape sera davantage **économique**. Une rencontre de Gabriel Attal à huis clos avec des représentants des milieux d'affaires des deux blocs est prévue, suivie d'un forum d'affaires où sont attendus près de 300 participants et où les Premiers ministres français et canadiens interviendront ensemble. Gabriel Attal rencontrera enfin les représentants d'une communauté française au Canada riche de **200 000 personnes**.

Si la signature d'un accord de coopération en matière de lutte contre les incendies est prévue, **aucun accord de type économique et commercial n'est attendu** durant cette visite. Les sujets d'intérêt commun au Canada et à la France – en dehors du CETA-AECC – sont toutefois nombreux : l'écosystème économique de Saint Pierre et Miquelon (voisine du Canada), l'approvisionnement en matières premières critiques (le Canada en produit 15 sur les 30 identifiées par l'Union européenne), de grands projets d'infrastructures ferroviaires (notamment au Québec), lutte contre le changement climatique... Franck Riester a prévu de prolonger son séjour de quelques jours pour se rendre dans l'Ouest du pays.

Christine Gilguy

***Fabienne Colboc** (députée, VP commission Affaires culturelles et éducation), **Claire Guichard** (députée, commission des Affaires étrangères), **Christophe Weissberg** (député, Français établis hors de France), **Amélia Lakrafi** (députée, Français établis hors de France), **Yan Chantrel** (président du groupe d'amitié Canada du sénat) et **Rémy Pointerreau** (président du groupe d'amitié France-Québec du sénat).

* * *

"Lever le tabou du licenciement dans la fonction publique" : le gouvernement lance un débat explosif – L'Express

Emploi. Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, veut remettre sur la table ce débat brûlant, alors que les concertations avec les syndicats autour du projet de réforme de la fonction publique ont démarré mardi 9 avril.



Le ministre de la Fonction publique Stanislas Guerini à la sortie de l'Élysée, le 6 mars 2024 à Paris

[afp.com/STEPHANE DE SAKUTIN](https://www.afp.com/STEPHANE_DE_SAKUTIN)

Le ministre de la Fonction publique [Stanislas Guerini](#) a lancé mardi 9 avril à Paris la concertation autour de son projet de [réforme de la fonction publique](#), se heurtant d'emblée à la colère des syndicats avec l'ouverture d'un débat explosif sur "le tabou du licenciement". Annoncée en septembre 2023, la réforme devait initialement être présentée au Conseil des ministres en février, mais est désormais annoncée pour l'automne.

Le projet de loi vise notamment à accentuer la rémunération au mérite des fonctionnaires et faciliter les mutations d'une branche à l'autre de la fonction publique (qui en compte trois : Etat, collectivités, hôpitaux). "Un projet injuste qui va accroître la division entre les agents publics", s'est inquiété Solidaires fonction publique (6e syndicat) dans un communiqué. Pour la Cfdt-FP (3e), "la priorité de nos collègues, c'est de maintenir leur pouvoir de vivre de leur travail, pour eux et leur famille [...]. Le projet de loi ne sera socialement acceptable qu'à condition de répondre aux enjeux prioritaires pour les agents, pour les usagers et l'intérêt général du pays tout en laissant la place la plus large à la négociation collective", poursuit-elle dans un communiqué.

Le ministère de la Fonction publique tente de calmer le jeu en rappelant que le but de la réunion de mardi, qui a réuni syndicats, employeurs hospitaliers et collectivités, "est de poser sur la table tous les objets (de concertation, NDLR), sans tabou, sans dissimulation".

"On anticipe des divergences de vues, d'approche, de lexique, mais il y a erreur quand les syndicats disent que cette réforme ne s'attaque à aucun problème" remonté par les fonctionnaires, ajoute le gouvernement. Dans un document présenté mardi aux syndicats et aux employeurs, le gouvernement détaille une série de mesures qu'il envisage de glisser dans sa réforme : maintien systématique de la rémunération en cas de mutation, octroi facilité d'un "emploi pérenne" aux apprentis, élargissement de la palette de sanctions face à une "insuffisance professionnelle".

Pas "propriétaire de son emploi"

Si le fonctionnaire est "titulaire de son grade", il n'est pas pour autant "propriétaire de son emploi", insiste l'exécutif. "Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique", a claironné Stanislas Guerini dans [Le Parisien](#), pointant une "culture de l'évitement sur ces sujets-là". Les catégories historiques de la fonction publique (A, B et C, en fonction du niveau de qualification) sont aussi sur la sellette, car jugées par le gouvernement "en décalage croissant" avec la réalité des métiers du secteur public.

Pas demandeurs de ce projet de loi, les huit syndicats représentatifs ont dénoncé dès lundi dans un communiqué commun une réforme à leurs yeux "dogmatique" et qui ne répondrait "à aucune des préoccupations exprimées par les agents publics". Cinq ans après une loi de "transformation" de la fonction publique qu'ils continuent de dénoncer, les syndicats regrettent que la préparation de la prochaine réforme se fasse sous la forme d'une simple concertation, plutôt que d'une négociation qui leur aurait donné davantage voix au chapitre.

Deuxième syndicat de fonctionnaires, la FGF-FO a ainsi refusé de participer à la réunion de mardi, son secrétaire général Christian Grolier dénonçant "un ministère qui ne veut pas négocier mais imposer son projet". L'Unsa-FP juge de son côté que "pour les agents publics, les priorités sont celles de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de travail. Plutôt qu'un projet de loi, c'est un engagement budgétaire qui serait nécessaire". La concertation doit se poursuivre jusqu'à l'été, avant une présentation du projet de loi à la rentrée. Selon un calendrier prévisionnel communiqué aux syndicats, deux autres réunions plénières - qui associent employeurs et représentants des agents - sont prévues au printemps, la première le 14 mai et la seconde le 20 juin.

* * *

Égalité pro : les pratiques changent doucement mais sûrement – Acteurs Publics

Plans d'actions, nomination de référents, dispositifs de signalement, l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique semble avoir eu des effets bénéfiques sur les pratiques en matière d'égalité professionnelle, selon la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Les choses avancent en matière d'égalité professionnelle dans la fonction publique. Même s'il reste du chemin à parcourir pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et que la réalité du terrain n'est pas toujours rose, les administrations se mobilisent massivement sur le sujet, sous la contrainte. C'est, du moins, ce que démontre un bilan global de l'accord du 30 novembre 2018 sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique, réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publiques (DGAFP). Un document qui dresse notamment un état des lieux des actions menées. *"Il montre que l'accord a permis de transformer durablement les pratiques en matière d'égalité professionnelle"*, fait valoir la DGAFP.

Pour rappel, l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique comprend 5 axes principaux à savoir renforcer la gouvernance des politiques d'égalité, créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, supprimer les situations d'écart de rémunération de déroulement de carrière, mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle et enfin renforcer la prévention contre les violences sexuelles et sexistes. On apprend dans le bilan que 100 % des ministères ont transmis un plan d'action sur l'égalité professionnelle et l'ensemble contient au moins les 4 axes obligatoires. Dans la fonction publique territoriale, le taux de couverture des plans croît depuis l'origine avec aujourd'hui 1361 collectivités concernées, 672 plans ont été conclus en 2021, soit un taux de réalisation de 49 % et 754 plans en 2023, soit un taux de réalisation de 55 %. Dans l'hospitalière, 1704 établissements ont été interrogés, 629 ont adressé leurs résultats en juin 2023, 549 se sont engagés dans une démarche de réalisation d'un plan d'action,

348 ont un plan finalisé transmis aux instances, 538 disposent d'un référent égalité et 216 ont mis en place un dispositif de signalement.

Transformer les pratiques

Par ailleurs, l'ensemble des départements ministériels, le Conseil d'État et la Cour des comptes ont nommé des référents égalité professionnelle et 77 % des départements ministériels les forment systématiquement. Aussi, depuis 2021, la loi impose un taux de 40 % de chaque sexe pour les primo-nominations et ce chiffre est dépassé dans les trois versants de la fonction publique avec 43 % à l'État, 42 % dans la territoriale et 44 % dans l'hospitalière. Sur la part des femmes dans les postes d'encadrement, on atteint 36 % dans la fonction publique d'État, 39 % dans la territoriale et 44,5 % dans l'hospitalière. Pour rappel, la loi du 19 juillet 2023 étend le périmètre d'application de ces obligations et fixe de nouveaux objectifs, 50 % de chaque sexe pour les primo-nominations à compter de 2025 et 40 % sur les emplois de direction à compter de 2027.

Tous les ministères ont mis en place des dispositifs de signalement destinés à lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Pour l'année 2023, 69 % des saisines proviennent de femmes et 31 % d'hommes, 46 % concernent des agents de catégorie A. Les motifs les plus souvent invoqués sont le harcèlement moral à 59 %, viennent ensuite les discriminations, puis les violences sexuelles et les agissements sexistes. Concernant les critères invoqués par les agents pour l'année 2023, l'activité syndicale arrive en première position, suivi du handicap, des origines, ou encore de l'état de santé. 26 % des saisines sont réalisées dans un contexte de promotion, 20 % autour du périmètre des missions, 17 % autour de rémunérations et primes, 12 % dans le cadre d'évaluation ou encore 8 % lors de processus de recrutement.

PAR MARIE MALATERRE

* * *

La planification écologique, victime inévitable des arbitrages budgétaires ? – The Conversation

auteur

1. **Claire Lejeune**

Doctorante en théorie politique sur la planification écologique et les politiques climatiques, Sciences Po

L'agence météorologique des Nations unies a récemment émis une alerte rouge à la suite des températures record de 2023. Malgré ce nouvel avertissement, un parmi tant d'autres, la planification écologique annoncée par Emmanuel Macron, en mai 2022 puis institutionnalisée sous la forme du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) rattaché à Matignon ne fait désormais les titres de la presse que pour y être décrite comme reléguée au second plan, peinant à trouver une substance et un portage politique. Le SGPE ne parviendrait pas à trouver sa place et à imposer son cap, pris en étau dans les arbitrages ministériels entre des impératifs budgétaires, un contexte inflationniste, et autres pressions liées par exemple à la crise agricole. Cela semble donner de plus en plus en raison à celles et ceux qui y voyaient surtout un chiffon vert masquant les failles de l'action écologique du gouvernement.

Ce sont même des reculs que l'on a pu observer ces dernières semaines : coupe de 2,2 milliards d'euros sur le budget de la transition écologique qui augmentera donc moins que prévu, « simplification » des normes environnementales (sur les haies et les zones humides notamment), accommodement du plan Ecophyto, leasing social sur les véhicules électriques stoppé, loi de programmation énergie et climat sans cesse reportée... Les fronts de conflit ouverts sur les modalités de la transition écologique sont par ailleurs plus que jamais vifs : le mouvement des agriculteurs bien sûr, mais aussi les contestations de la mine de lithium dans l'Allier, les oppositions aux ZFE, au nouveau nucléaire...

À quelles conditions la planification écologique est-elle donc réalisable ? Quels prérequis pour que la transition soit « gouvernable » ? Telles sont les questions que nous explorons dans nos travaux de thèse. Nous y soulignons notamment l'interdépendance entre la planification, les transformations structurelles de l'économie et l'idée démocratique.

Revoir les modèles macroéconomiques

Le contexte de « polycrise » décrit par l'historien Adam Tooze condamne-t-il l'action politique à la navigation à vue, d'un choc à un autre, en pure réactivité ? Si la politique écologique semble aujourd'hui dans une impasse, cela a pour partie lié au modèle macroéconomique aujourd'hui dominant. La transformation écologique de nos sociétés implique des choix sociotechniques, (re)distributifs, culturels profonds, dessinant rien de moins qu'un renouveau du contrat social. Il ne pourra

s'opérer sans prise en charge politique et démocratique de la dimension inévitablement antagoniste de cette transformation.

C'est avant tout l'impératif de rigueur budgétaire qui a été invoqué pour justifier les reculs et reports en matière écologique : l'obligation d'économies a ainsi largement écorné le budget, laissant des marges de manœuvre rabougries, très maigres au regard des recommandations formulées par le rapport Pisani-Mahfouz. Celui-ci pointait la nécessité de mettre sur la table 34 milliards d'euros d'investissement public supplémentaire par an en 2030 ceci grâce à un hybride d'endettement public et de fiscalité accentuée sur les plus hauts revenus.

Ce tournant austéritaire a été accompagné d'un narratif identifiant la dépense publique à une « addiction », un gaspillage inefficace et irresponsable. La situation était prévisible. Dès l'annonce du Projet de loi de finances de 2024, Thomas Cazenave, ministre délégué aux Comptes publics avait fixé les objectifs :

« Investir massivement dans la transition écologique, investir dans les services publics, garants de la cohésion sociale, et réduire le déficit public pour gagner des marges de manœuvre budgétaires et réaliser les investissements prioritaires. »

On retrouve sans doute là un trilemme d'incompatibilité dont on ne sort qu'en changeant la perspective macroéconomique.

L'« ordre de la dette », analysé notamment par le sociologue Benjamin Lemoine, et qui fait l'objet d'un récent livre de l'économiste Nicolas Dufêne, directeur de l'institut Rousseau, n'est cependant ni naturel ni évident. Il reste un construit politique néolibéral qui fait de l'État un véritable acteur de marché et qui mêle finances publiques et privées. Dans un contexte d'urgence climatique requérant des investissements publics massifs, cet ordre fait plus que jamais l'objet de contestations, sur le plan théorique, avec des courants comme la Modern Monetary Theory, et avec des propositions concrètes portant sur l'abrogation des dettes, notamment des pays dits en développement, et sur des réformes pour démocratiser les banques centrales comme celle proposée par l'économiste Eric Monnet, directeur d'études à l'EHESS.

Derrière cette permanence de l'ordre de la dette se dessine une dimension centrale de l'impasse de la planification écologique actuelle : son arrimage forcené à la perspective de croissance, avec le paradigme contesté de la croissance verte soutenu par Emmanuel Macron. Or, la croissance se trouve mondialement en berne.

Par ailleurs une planification écologique ce n'est pas que verdir l'existant mais opérer et accompagner des choix déterminants de construction et de démantèlement, d'ouvertures mais aussi de fermetures d'activités qui génèrent pourtant un profit. La rationalité néolibérale entre ici en contradiction avec la planification.

La boussole de la planification écologique ne peut donc être donc liée qu'au seul PIB qu'au risque de mener au mur : ce qui doit être introduit est un tableau de bord complexe, qualitatif, ce que Cédric Durand, professeur associé à l'université de Genève, nomme une « macroéconomie d'inventaire ». Ce que cela signifie au fond, c'est un décloisonnement de l'économie : l'économie écologique et l'économie du bien-être soulignent le caractère encastré de l'économie, son inscription inévitable dans l'environnement naturel et social, et sa dimension métabolique et matérielle parfois oubliée dans les modélisations orthodoxes.

Repenser la valeur publique

À côté de la macroéconomie, un autre impensé semble être la place de la puissance publique et la redéfinition de la « valeur publique ».

Dans les nombreux travaux sur la signification et les implications du néolibéralisme, l'accent a été mis sur deux faits qui peuvent à première vue paraître contradictoires : d'un côté est soulignée la croissante impuissance de l'État, de l'autre sont décrites les multiples façons dont l'État intervient dans l'économie, la soutient, déploie des investissements. Les deux affirmations, loin d'être incompatibles, sont complémentaires dès lors qu'on prend au sérieux la distinction théorique et pratique entre public et privé : ce qui se perd dans l'hyperactivité de l'État néolibéral est la puissance proprement « publique », supposant une action liée à des objectifs et valeurs d'une nature distincte à celle de l'économie capitaliste.

Cette nature distincte est moins évidente à discerner dans un contexte où l'objectif de croissance était consensuel, puisque les gains permettaient une forme de redistribution dans le cadre du compromis fordiste : alors on peut associer intérêt public et intérêts privés des grandes entreprises nationales :

« *What's good for General Motors is good for America !* »

Dans le contexte actuel, marqué par la simultanéité de la crise écologique et de l'accroissement des inégalités, cette distinction doit être retrouvée et plus clairement marquée. La puissance publique doit pouvoir s'affirmer par distinction voire antagonisme avec certains intérêts privés. On peut penser par exemple aux industries fossiles dont les plans d'investissement dans le maintien et l'ouverture de nouveaux sites gaziers et pétroliers contrecarrent frontalement les efforts de baisse des émissions carbone et entrent donc frontalement en conflit avec toute forme de planification écologique.

Cela semble être la condition *sine qua non* d'une régulation et a fortiori d'une planification écologique. De nombreux travaux émergent pour décrire les conditions d'une réaffirmation de la « valeur publique ». Comment la définir ? De quoi avons-nous besoin ? À quoi tenons-nous et que devons-nous prioriser ? Que faut-il ouvrir, fermer, dans quoi faut-il investir ou désinvestir ? Telles sont les

questions immenses et complexes qui déterminent la possibilité d'une planification écologique en amont des discussions budgétaires. Sur ce plan, les recherches en sciences humaines et sociales, et certaines écoles économiques, ouvrent ainsi des possibles pour repenser nos politiques publiques.

* * *

Pacte vert : l'Europe promet de mieux écouter l'industrie – Les Echos

La Commission européenne s'est engagée mercredi à renforcer ses actions pour répondre aux difficultés que rencontrent les entreprises dans la mise en oeuvre de la transition verte.

Bruxelles a dévoilé mercredi plusieurs pistes de réflexion pour améliorer la mise en oeuvre de ses politiques climatiques, fruit de discussions avec l'industrie et les partenaires sociaux européens, ces derniers mois.

Ces échanges, menés dans le cadre des « dialogues sur la transition propre » lancés en 2023, ont vocation à aider l'industrie à élaborer ses modèles économiques de décarbonation, alors que l'UE vise à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Cela suppose de profonds changements dans l'industrie et l'application de multiples textes législatifs européens par les Etats membres, ce qui est loin d'être évident. « L'industrie européenne a un rôle fondamental à jouer dans cette transition verte, dans la mesure où le Pacte vert européen est notre stratégie de croissance », a déclaré Maros Sefcovic, vice-président de la Commission.

Les discussions ont fait émerger de grands chantiers pour lesquels l'exécutif européen s'est engagé à renforcer ses actions afin de répondre aux préoccupations des entreprises. Elles mettent en avant des difficultés qui, selon elles, entravent la transition verte.

Le vice-président de la Commission européenne chargé du Pacte vert a mentionné en premier la simplification du cadre réglementaire. L'UE a déjà promis de faire baisser de 25 % les exigences en matière de « reporting », ce qui s'est traduit, a-t-il dit, par « plus de 40 actions concrètes », en cours d'élaboration.

Bruxelles va par ailleurs bientôt dévoiler les résultats d'une enquête sur la charge administrative pour laquelle il a promis de « bonnes surprises », saluant une « culture » qui « change ».

Prix de l'énergie

Autre demande forte de l'industrie : garantir des prix de l'énergie stables, alors que l'on a assisté à des explosions de coûts lors de [la récente crise énergétique](#) .

Si [l'UE a réformé son marché de l'électricité](#) dans ce but, d'autres mesures peuvent être prises, notamment pour arriver au niveau - plus bas - de prix des Etats-Unis ou de la Chine. « Il faut que notre ambition soit de pouvoir garantir les mêmes conditions, le même environnement, pour que notre industrie soit entièrement concurrentielle sur le marché mondial », a pointé Maros Sefcovic.

Il a notamment pointé le caractère « disparate » des « différentes taxes » qui sont imposées aux producteurs d'énergie dans chaque Etat membre, facteur qui « rend l'énergie en Europe plus chère ». Il a aussi souligné la nécessité de moderniser l'infrastructure énergétique et de faciliter l'accès au financement avec un appui public « plus important qu'à l'heure actuelle » pour les technologies propres.

Il a aussi relevé l'importance d'un « marché unique plus fort » récompensant « les compagnies vertueuses qui investissent dans des technologies durables et innovantes ».

Une plateforme d'interaction permanente

Pour mieux entendre encore l'industrie, l'UE veut mettre en place une plateforme numérique d'interaction permanente qui collecterait les commentaires de l'industrie sur ses difficultés dans la mise en oeuvre du Pacte vert.

Ces différentes pistes, mises sur le devant de la scène à deux mois des élections européennes, seront discutées lors du Sommet européen de la semaine prochaine réunissant les dirigeants des Vingt-Sept avec pour thème central la compétitivité de l'UE.

[Un rapport officiel clé d'Enrico Letta](#) sur le marché unique doit y être discuté pour façonner le débat sur l'avenir industriel de l'UE. L'Europe a déjà commencé à donner le ton ces derniers jours, en se montrant plus agressive face aux distorsions de concurrence à l'international, notamment vis-à-vis des subventions chinoises qui fragilisent l'industrie européenne. Des enquêtes visant des fabricants chinois d'éoliennes, dans le solaire et dans l'automobile sont désormais en cours.

Le sujet est crucial à l'approche des élections alors que les partis de droite ont ces derniers mois violemment contesté des mesures de protection du climat et que les sondages prévoient qu'ils gagnent des sièges au Parlement européen.

* * *

Avant les JO de Paris, des associations dénoncent un « nettoyage social », les autorités démentent vouloir « cacher la misère » - Le Monde

Le collectif Le revers de la médaille constate une hausse du rythme des expulsions et un nombre insuffisant d'hébergements d'urgence. La crainte est que de telles opérations se multiplient dans les derniers jours avant l'arrivée des touristes.



Des activistes du collectif Le Revers de la médaille devant le Musée d'Orsay, à Paris, le 24 mars 2024, pour protester contre le creusement des inégalités que favoriseraient les Jeux olympiques dans la capitale. GEOFFROY VAN DER HASSELT / AFP

Les précédents des Jeux olympiques (JO) de Vancouver, en 2010, ou d'Atlanta, en 1996, ont marqué les esprits. Des amendes pour ceux qui faisaient la manche, des distributions alimentaires éloignées de plusieurs kilomètres, une loi pour le déplacement forcé des SDF... Il n'était pas question de laisser les sans-abris gâcher l'image des JO. Les Jeux de Paris 2024

seront-ils, eux aussi, l'occasion d'un nettoyage social, consistant à disperser, éloigner, invisibiliser les personnes à la rue sans leur proposer d'hébergement durable ?

C'est la crainte du collectif Le Revers de la médaille, qui regroupe quatre-vingts associations (dont Médecins du monde, le Secours catholique, Action contre la faim...). « *Les choses s'emballent. Avant même la fin de la trêve hivernale, le 31 mars, on a assisté à la multiplication des expulsions et des interventions de la police dans les futurs périmètres de sécurité* », assure Paul Alauzy, porte-parole du collectif et coordonnateur de la veille sanitaire à Médecins du monde.

Le 3 avril, la Préfecture de police a ainsi fait évacuer une centaine de personnes sans papiers – essentiellement des familles avec enfants – de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. Un car avait été affrété pour les héberger dans un sas régional, à Besançon. Seule une minorité a accepté d'y être transférée. Deux jours plus tard, les familles, revenues sur place, ont été de nouveau chassées.

« Aucune solution proposée »

Les mêmes soirs, des opérations étaient menées par les forces de l'ordre pour déloger des campements de mineurs isolés le long des berges de la Seine, les empêchant de se réfugier plus loin. Ils sont, entre-temps, partis occuper la Maison des métallos, dans le 11^e arrondissement. « *On a plein de situations isolées de migrants qui se font déloger ces derniers temps, sans qu'aucune solution ne leur soit proposée* », s'alarme Nikolaï Posner, porte-parole d'Utopia 56. A Bordeaux, un bidonville situé à quelques mètres du stade où auront lieu des épreuves de football a été évacué, le 28 mars, la préfecture faisant valoir que le bidonville se situait dans le périmètre de sécurité.

A Paris, le lien entre ces opérations et les Jeux est cependant difficile à établir, car les expulsions de campements de personnes exilées sont régulières, rappelle un récent [rapport du collectif Accès au droit](#). Mais une intensification semble bel et bien à l'œuvre : entre avril 2023 et mi-mars 2024, [l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels](#) en a recensé trente-trois dans la capitale, contre dix-neuf sur la même période, un an auparavant.

Les 6 000 personnes visées se sont vu proposer une mise à l'abri de quelques jours dans 70 % des cas, alors que ce taux était auparavant de 82 %. A l'échelle de l'Ile-de-France, les expulsions de campements, bidonvilles et squats ont été multipliées par deux en quatre ans. « *Les gens sont poussés à s'installer plus loin, de façon cachée, ce qui réduit les possibilités de les aider* », alerte Célia Mougel, coordinatrice de l'Observatoire.

En dépit des opérations d'expulsions et d'éloignement, le constat est partout le même, le sans-abrisme augmente : 3 500 personnes ont été décomptées à Paris, lors de la [Nuit de la solidarité du 25 janvier 2024](#), soit 500 de plus en un an, et presque autant qu'avant la pandémie de Covid-19. En Seine-Saint-Denis, 420 personnes ayant réussi à joindre le 115 sont restées sans solution le 1^{er} avril, contre 158 l'année précédente.

A Paris, en février, elles étaient en moyenne 886 par jour, dont une large majorité de familles. Et ce, bien que l'Etat finance, depuis la crise sanitaire, un nombre record de lits d'urgence : 100 000 en Ile-de-France. Auxquels se sont ajoutés, en avril 2023, dix sas régionaux,

permettant d'accueillir, pour une durée de vingt et un jours, 150 sans-abris d'Ile-de-France chaque semaine.

Ces sas ont été perçus par certaines associations comme le début d'un « nettoyage social », puisqu'ils envoient des sans-abris loin du théâtre des Jeux olympiques et devaient initialement s'arrêter fin 2024, quelques mois après la compétition. Le gouvernement dément tout lien, faisant valoir qu'il a élargi un dispositif existant afin de soulager une région parisienne saturée, et que seuls les sans-abris volontaires partent. « *On a organisé la pénurie en Ile-de-France pour pousser les gens à aller dans les sas* », juge néanmoins Maxence Delaporte, directeur général adjoint d'Interlogement93, gestionnaire de l'hébergement d'urgence en Seine-Saint-Denis.

« Déplacer la difficulté »

Ces sas n'ont pas fait le plein, n'accueillant au total que 3 800 personnes pour une capacité d'environ 7 000 places. « *Ils ne valent que pour des étrangers arrivés récemment sur le territoire et qui n'ont pas d'attaches* », note la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). De fait, de nombreux sans-abri qui ont un travail, des enfants scolarisés et ont tissé des liens de solidarité en région parisienne refusent de la quitter ou y reviennent. D'autant plus qu'une fois sortis d'un sas, les solutions manquent.

« *A Marseille, alors que nous avons un problème structurel avec plus de 10 000 personnes ayant besoin d'un hébergement d'urgence pour 4 000 places disponibles, il a fallu faire de la place pour les arrivants de Paris* », remarque Julien Moisan, chargé du plaidoyer au Secours catholique. « *Les sas ne font que déplacer la difficulté car les villes d'arrivée se retrouvent avec la même insuffisance de lieux d'accueil. Les interventions policières n'ont qu'un seul but, la dispersion d'un lieu à un autre* », note Pascal Brice, président de la FAS.

Dans ce contexte tendu, les autorités préfectorales ont engagé une concertation avec le milieu associatif. En lien avec la Ville de Paris, elles ont recensé les personnes installées dans les différents « périmètres JO ». « *A la suite de ce décompte, nous sommes en train de créer plus de 220 places pérennes pour accueillir les "grands marginaux" vivant dans les zones sécurisées autour des sites d'épreuves. Elles constitueront un héritage social très positif de ces Jeux* », se réjouit la préfecture de région.

Des réunions ont lieu pour organiser la continuité de l'aide alimentaire et du travail social. « *La Ville de Paris a pris le sujet en main et on va pouvoir continuer nos dispositifs de veille sociale, y compris en zone rouge [les périmètres sécurisés]. Mais tous ces moyens ne concernent que les personnes visibles près des sites olympiques* », souligne Lila Cherief, chargée des JO au Secours catholique.

De nouvelles expulsions imminentes

La préfecture met, elle, l'accent sur la stabilité des financements pour 2024 : « *La situation de l'hébergement d'urgence n'est pas plus dégradée que début avril 2023, et nous n'avons pas d'inquiétude particulière pour juillet et août. Nous n'avons jamais fixé l'objectif qu'il y ait zéro sans-abri pour les Jeux. Il n'y a pas non plus de volonté de cacher la misère.* »

Les associations craignent au contraire une nouvelle dégradation. Les squats de l'avenue Jean-Jaurès, à l'Ile-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), où vivent 200 personnes, dont une quarantaine d'enfants, s'attendent à être expulsés vendredi. L'expulsion d'un autre de plus de 450

personnes à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) s'annonce, elle aussi, imminente. [Les expulsions locatives, en hausse de 23 % en 2023](#), devraient continuer à progresser.

Les associations demandent donc l'ouverture d'une base humanitaire pour les personnes à la rue durant les JO, [à l'image de ce qui avait été mis en place pour l'accueil des réfugiés ukrainiens](#), et pressent les autorités de créer des hébergements d'urgence. La Mairie de Paris s'active aussi pour trouver des mises à l'abri supplémentaires. « *On a recensé quatre-cinq lycées professionnels vacants, soit environ 1 000 places potentielles. Les lieux pourraient être ensuite pérennisés. Si l'Etat faisait de même avec les locaux de l'AP-HP et de la RATP, on pourrait parvenir à un héritage solidaire des JO* », fait-on remarquer au cabinet d'Anne Hidalgo.

Le temps presse et les ONG voient avec angoisse la date des Jeux arriver. La crainte est grande que les opérations se multiplient dans les derniers jours avant l'arrivée des touristes. Le 24 mars, le collectif Le Revers de la médaille a organisé une action coup de poing, habillant les statues du Sénat et du Jardin du Luxembourg pour dénoncer le « *nettoyage social* » de la capitale à l'occasion de Paris 2024. « *On n'est pas anti-JO, mais on veut trouver des solutions pour les plus précaires* », argumente Paul Alauzy, qui prévient : « *Jusqu'à une semaine de l'ouverture des épreuves, il est possible de débloquer la situation. Mais si rien ne se passe, s'il faut ternir l'image de Paris 2024 pour se faire entendre, on le fera. C'est la vie des gens qui est en jeu.* »

[Claire Ané](#) et [Sylvia Zappi](#)

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2024](#) accompagné du paiement correspondant.